

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DU CENTRE
SAINT-ROCH DE L'ARRONDISSEMENT LA CITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Le projet consiste à réhabiliter les sols du Centre Saint-Roch de l'arrondissement La Cité. La dépense comprend les travaux de décontamination qui pourront inclure, sans s'y limiter, la mise en œuvre des mesures de mitigation identifiées à l'analyse de risque, le traitement in-situ ou ex-situ des sols contaminés, l'excavation et la disposition des sols hors-site, la gestion des eaux souterraines et des biogaz et tous autres travaux de décontamination nécessaires à l'atteinte des objectifs de réhabilitation du site.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 est de 3 700 000 \$.

Sous-total : 3 700 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

3. Les services professionnels sont requis pour les études de sols, la préparation du plan de réhabilitation, l'évaluation des risques, la rédaction du devis d'appel de proposition, la surveillance des travaux, les analyses chimiques de contrôle, la rédaction du rapport de conformité et la rédaction des avis de restriction d'usage et de décontamination si requis et autres services professionnels nécessaires pour mener à terme le projet.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des services professionnels décrits à l'article 3 est de 300 000 \$.

Sous-total : 300 000 \$

TOTAL : 4 000 000 \$

Annexe préparée le 27 février 2009 par :

Diane Bouchard, géo.
Service de l'environnement